

DELIBERATION n° 2026

Commune d'ARVIEUX

SEANCE DU 19 JANVIER 2026

Nombre
de conseillers
en exercice : 9

L'an deux mil vingt-six,
le dix-neuf janvier
Le Conseil Municipal de la Commune d'ARVIEUX
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la
présidence de Mr Christian BLANC, Maire.

Présents : 7
Pouvoirs : 2
Votants : 9

Date de la convocation : 13 janvier 2026

Présents : Christian BLANC, Vanessa COLLATTI, Jean-Denis PRAT, Jean-Marie REYNIER, Damien PHILIP, Annie COLOMBIER.

Absent : Marc BLANC (pouvoir à Christian BLANC), Pascale BURGAT (pouvoir à Jean-Marie REYNIER).

Secrétaire : Jean-Denis PRAT

**Objet: Acquisition d'une fraise à neige et d'une lame de déneigement
Demande de subvention au Département**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité d'assurer la sécurité routière, l'entretien et le déneigement de la voirie communale sur l'ensemble du territoire de la Commune.

Il rappelle l'acquisition du matériel suivant :

- Une fraise à neige qui servira aussi de broyeur pour nettoyer le bord des routes au prix de 30.300€ HT
- Une lame de déneigement pour le chargeur au prix de 15.500€ HT

Monsieur le maire propose au conseil municipal de demander une aide au Département pour l'achat de ces deux matériels neufs, selon le plan de financement suivant :

Dépenses HT :

Fraise et broyeur :	37.500€
Lame :	<u>15.500€</u>
Total des dépenses	53.000€

Recettes

Département 50%	26.500€
Commune 50%	<u>26.500€</u>
Total des recettes	53.000€

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur Le Maire
- **DEMANDE** à Monsieur Le Maire de faire les demandes de subventions correspondantes auprès du département.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les démarches correspondantes et l'autorise à signer tous les documents qui s'y rapportent.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Christian BLANC.

